



NEEMAZAL®-T/S



La solution incontournable de la stratégie aphicide

INSECTICIDE D'ORIGINE VÉGÉTALE CONTRE LES PUCERONS EN ARBORICULTURE ET PETITS FRUITS *



EFFICACITÉ RECONNUE

La solution anti-pucerons la plus efficace du marché.



TRIPLE MODE D'ACTION

Permet de limiter les risques d'apparition de résistance.



PURETÉ DE LA MATIÈRE ACTIVE

Formulation unique grâce au procédé d'extraction breveté.
Qualité élevée et constante.



Andermatt

* En dérogation sur les cultures POMMIER / POIRIER / CERISIER / PÊCHER / ABRICOTIER / NECTARINIER / PRUNIER / PRUNIER DU JAPON / MIRABELLIER / FRAMBOISIER / MÛRIER / CASSISSIER / MYRTILLIER / GROSEILLIER

AMM n° 2140090

En dérogation du 5 février au 5 juin 2026 (art. 53 règlement CE n°1107/2009)

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.

Composition : Azadiractine A

Concentration : 9,8g/L

Formulation : concentré Emulsionnable (EC)

DAR : voir le tableau des recommandations d'emploi

DRE : 48 heures

ZNT : aqua et arthropodes : 50m

DSPPR : 10m

Conditionnements : 1L, 5L et 25L

ORIGINE DE NEEMAZAL®-T/S

FORMULATION 100% VÉGÉTALE

La matière active (azadirachtine A) de NeemAzal®-T/S est **issue d'une extraction aqueuse des amandes de l'arbre du Margousier (Azadirachta indica)**. Celles-ci sont d'abord pressées à froid. Les matières actives extraites par distillation à l'eau sont ensuite **formulées avec de l'huile végétale neutre et biologique**.

Ce mode d'extraction **breveté**, assure un standard de **qualité élevé** : maîtrise des impuretés et des concentrations des différents composés et garanti une qualité sanitaire (absence d'aflatoxines et de résidus de solvants). Grâce à cette maîtrise d'extraction, l'**efficacité** et la **sélectivité** (notamment sur auxiliaires) de NeemAzal®-T/S sont **contrôlées**.



TRIPLE MODE D'ACTION POUR UNE EFFICACITÉ MAXIMALE

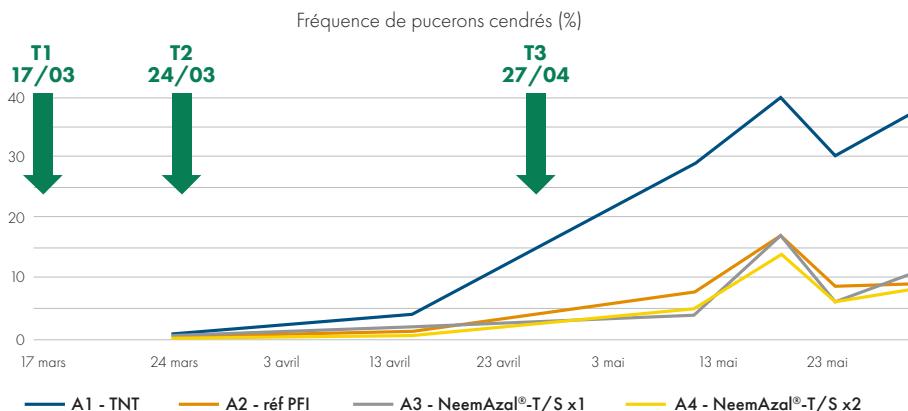
NeemAzal®-T/S fait preuve d'une systémie « locale » dans la plante. Il **agit par ingestion**.

- Arrêt de l'alimentation** : quelques heures après l'ingestion, l'insecte cesse de s'alimenter. La sécrétion de miellat s'arrête.
- Inhibiteur de mue** : environ une semaine après l'ingestion, le processus de mue des insectes est interrompu. Les larves meurent.
- Effet sur la reproduction** : arrêt de la reproduction et des pontes des ravageurs cibles.

La persistance d'action de NeemAzal®-T/S est de **7 jours**.

TEST D'EFFICACITÉ PUCERON CENDRÉ POMMIER

Pucerons cendrés – Pommier – CEFEL (82) – 2022



PROTOCOLE

4 répétitions, 5 parcelles élémentaires (5 arbres /PE)

Notations : le 17/03, 24/03, 29/04

Volume de bouillie : 500 L/ha

Culture : Pommier, variété Gala

Cible : Pucerons cendrés du pommier (*Dysaphis plantaginis*)

Lieu : Montauban, département 82

RÉSULTATS

Les stratégies intégrant un ou deux traitements Neemazal®-T/S sont équivalentes à la stratégie PFI.

Modalités	T1-17 mars	T2-24 mars	T3-27 avril
Stades	C3-D	E-E2	Post-floraison
A1 - TNT	-	-	-
A2 - Référence PFI	Flonicamid 0,14 kg/ha	Pirimicarb + Lambda cyhalothrine 1L/ha	Spirotetramat 1,9L/ha
A3 - NeemAzal®-T/S x1	Flonicamid 0,14 kg/ha	NeemAzal®-T/S 2L/ha	Spirotetramat 1,9L/ha
A4 - NeemAzal®-T/S x2	Flonicamid 0,14 kg/ha	NeemAzal®-T/S 2L/ha	NeemAzal®-T/S 2L/ha

MODALITÉS D'APPLICATIONS DE NEEMAZAL®-T/S

Nous recommandons d'appliquer NeemAzal®-T/S seul.

UTILISATION EN ASSOCIATION UNIQUEMENT SUR POMME

Des utilisations en association sont tout de même possible avec :

- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Vitisan® (5 Kg/ha)
- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Vitisan® (5 Kg/ha) + Soufre Mouillable (3 Kg/ha max)* ou Soufre Liquide (nous consulter)
- NeemAzal®-T/S (2L/ha) + Madex® Pro ou Madex® Twin

*Délai utilisation du mélange : 5h

DÉLAIS SPÉCIFIQUES TOUTES CULTURES

Risque de phytotoxicité dans certains programmes utilisant du dithianon, du captane ou de la dodine.

Par mesure de précaution, respecter un intervalle de :

- **1 jour** entre **Curatio®, Vitisan®, soufre et cuivre** et l'application de NeemAzal®-T/S.
- **3 jours** entre l'application de fongicide à base de **dodine** et l'application de NeemAzal®-T/S.
- **10 jours** entre l'application de fongicide à base de **dithianon et captane** et l'application de NeemAzal®-T/S sur toutes les variétés, excepté la variété de pommes Golden, où l'intervalle minimum est de 5 jours.

Délais spécifiques à respecter avant et après l'application de NeemAzal®-T/S

J-1/J+1

Fongicides anti-tavelure appliqués seuls**

Soufre Mouillable ; Soufre Liquide (nous consulter) ; Cuivre ; BSC 380.

Pommier uniquement : SDHI seul ou SDHI + Phosphonates de potassium ; IBS seul ou IBS + Phosphonates de potassium

J-3/J+3

DODINE

J-5 / J + 5

DITHIANON, CAPTANE

J-10/J+10

DITHIANON, CAPTANE

**Hors dodine/dithianon/captane

MISE EN GARDE

POIRES : attention risque de phytotoxicité sur certaines variétés.

Les variétés suivantes montrent d'éventuelles brûlures : Conference, Bristol Cross, Alexander Lukas, HW606, Illinois 13B83 Maxine, Winterdechant, Vereinsdechant, Trévoux, Lectier, Pierre Corneille, Clara Frijs, Ingeborg, Elliot, Président Héron, QTee, Abate Fetel, Comice, Guyot.

Pas de symptôme de phytotoxicité constaté sur les variétés suivantes : Williams, Gute Luise, Bosc's Butterbirne, Packam's, Concorde, Gellerts, Harrow Sweet, Harrow Delight, Nordhauser Winterforelle, Giffards, Butterbirne, Fred (CH201).

POMMES : vigilance sur toutes les variétés, et notamment sur variété Gala, Fuji, Kanzi, Canada et Braeburn.

PRUNES : vigilance sur les variétés américano-japonaises.

TOUTES ESPÈCES : les informations relatives aux éventuels problèmes de phytotoxicité de NeemAzal®-T/S ne sont pas exhaustives et sont communiquées uniquement à titre indicatif.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI : DÉROGATIONS 2026

Cultures	Usages	Dose max (L/ha)	Stades d'application	Nb. max appli/an	DAR
Pommier & Poirier Pêcher, Abricotier & Nectarinier Cerisier Prunier, Prunier du Japon, Mirabellier Framboisier, Mûrier Cassissier, Myrillier, Groseillier	Pucerons	2 L/ha	avant fleur (de BBCH 51 à 56)	1 *	Type F
		2 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 81)	1 *	
		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 51 à 56)	1 *	
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 81)	1 *	14 jours
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 81)	2	14 jours
		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 09 à 56)	3 **	7 jours
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 75)		
		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 35 à 56)	2 ***	7 jours
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 85)		
		3 L/ha	avant fleur (de BBCH 35 à 56)	2	7 jours
		3 L/ha	après fleur (de BBCH 69 à 85)		

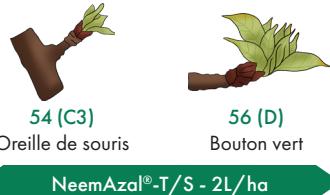
* deux applications maximum de ce produit ou de tout autre produit à base de la substance azadirachtine (1 avant floraison et 1 après floraison)

** 1 ou 2 applications en préfloraison et 1 ou 2 applications en post floraison

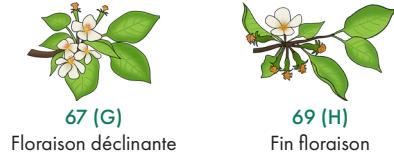
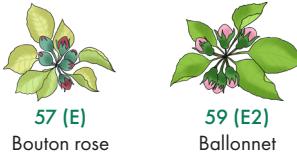
*** deux applications maximum de ce produit ou de tout autre produit à base de la substance azadirachtine

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

POMMIER POIRIER : INTÉGRATION EN PRÉ ET POST FLORAISON



NeemAzal®-T/S - 2L/ha



NeemAzal®-T/S - 2L/ha

Efficacité : Puceron cendré >90% / Puceron vert >70%

Pré-floraison : particulièrement efficace en début d'infestation : appliquer dès l'apparition des fondatrices / appliquer par temps poussant ou lors de conditions favorables à l'activité du puceron pour une meilleure assimilation de NeemAzal®-T/S.

CERISIER : 2 APPLICATIONS EN POST FLORAISON

Post floraison : 1^{ère} application dès l'apparition des premiers pucerons : au stade H.
2^{nde} application : 7 à 10 jours après.

FRAMBOISIER ET MÛRIER : 2 APPLICATIONS **NEW !**

Utilisation possible sous abris et plein champ.
Appliquer dès l'apparition des premiers pucerons.

NEW !

CASSISSIER, MYRILLIER ET GROSEILLIER : 2 APPLICATIONS

Utilisation possible sous abris et plein champ.
Appliquer dès l'apparition des premiers pucerons.

ATTENTION:

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH208 : Contient de l'Azadirachtine. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs :

Ne pas appliquer durant la floraison ; ne pas utiliser sur les zones de butinage et ne pas appliquer pendant les périodes de production d'exsudats ; ne pas utiliser en présence d'abeilles ; ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.



Distribution et Homologation : Andermatt France. Marque déposée ® par TRIFOLIO GmbH. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter andermatt.fr et/ou ephy.anses.fr. Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement en vigueur).